

PÉDOPHILIE

Affaire Evrard : l'échec français

Le cas de Francis Evrard, pédophile multirécidiviste arrêté après le viol du petit Enis, témoigne des dysfonctionnements de notre système judiciaire.

PAR CHRISTOPHE LABBÉ, LASZLO LISZKAI ET OLIVIA RECASENS

Il a sorti de sa poche des pilules bleues en disant : « *C'est du Viagra.* » Ce jeudi 16 août, à l'aube, les policiers qui viennent d'interpeller Francis Evrard tombent des nues. Non seulement le pédophile a kidnappé et violé Enis, un garçonnet de 5 ans, quarante-cinq jours après sa sortie de la prison de Caen, mais il a récidivé en s'aidant avec du Viagra, qui lui a été prescrit par un médecin généraliste alors qu'il était encore derrière les barreaux. Ce qui a fait dire à l'avocat de la famille du jeune garçon : « *C'est comme si on donnait une arme à un braqueur qui sort de prison.* »

Condamné à trois reprises pour des actes de pédophilie, dont la dernière fois à 27 ans pour le viol de deux enfants de 7 et 8 ans, Francis Evrard symbolise l'échec du système judiciaire français face aux délinquants sexuels. La France est en effet l'un des pays les plus répressifs au monde, en matière de pédophilie : 106 mois de réclusion en moyenne en cas de viol. Soit le double de la peine prononcée en Belgique, le triple de celle pratiquée au Canada. Le problème est qu'au sortir de prison, quel que soit le temps passé en détention, les délinquants sexuels récidivent, dans 10 à 30 % des cas. Pourquoi ? Parce qu'en France la prise en charge médicale des pédophiles a été trop longtemps négligée. Quand il a été libéré, le 2 juillet, Evrard avait purgé le maximum de sa peine, la loi ne permettait donc pas de le garder en prison, malgré les rapports d'expertise de 2004 indiquant qu'il était « *atteint d'une perversion pédophile ho-*

mosexuelle entraînant une dangerosité criminologique » et le décrivant comme « *peu réadaptable* ».

Il aura fallu l'électrochoc provoqué par la récidive de Francis Evrard pour que le président de la République, s'inspirant de l'exemple allemand, annonce l'ouverture, en 2009, à Lyon, d'un hôpital fermé destiné à accueillir les pédophiles jugés trop dangereux – dont le nombre est estimé à moins de 300. En pratique, chacun des 7600 délinquants sexuels actuellement enfermés sera examiné à l'issue de sa peine par un collège de mé-

ON LUI A PRESCRIT DU VIAGRA EN PRISON. « C'EST COMME SI ON DONNAIT UNE ARME À UN BRAQUEUR AVANT SA SORTIE. »

Francis Evrard était jugé « peu réadaptable »



PAUCHET/LA VOIX DU NORD

decins qui décidera de sa remise en liberté ou de son admission dans un centre de soins fermé. Il restera autant de temps que les médecins le jugeront utile. C'est-à-dire indéfiniment pour ceux qui refusent d'être soignés. Les autres bénéficieront de permissions de sortie à condition de porter un bracelet électronique. Prévu par la loi de 2005 sur la récidive des infractions pénales, le « placement sous surveillance électronique mobile » permet, grâce à un boîtier GPS, de « pister » les délinquants potentiellement dangereux. Actuellement testé sur une dizaine de détenus en liberté conditionnelle, il sera généralisé à toutes les cours d'appel en 2008. « *Cela aurait permis de ne pas perdre la trace de Francis Evrard, que l'on croyait à Rouen alors qu'il était à Roubaix* », regrette un policier. Certains veulent aller plus loin, comme le député UMP du Rhône Georges Fenech, qui réclame un répertoire accessible au public, où figureraient les noms et domiciles des pédophiles condamnés.

Depuis 1998, il existe bien une obligation de soins pour les agresseurs sexuels à la sortie de prison. Un dispositif renforcé en 2005, et encore le 10 août dernier, mais rarement appliqué, faute de moyens. « *On manque de juges d'application des peines et de médecins coordinateurs pour orchestrer le suivi médico-judiciaire du délinquant sexuel* », constate Bruno Thouzellier, le patron de l'Union syndicale des magistrats (USM). A chaque nouveau drame de la récidive, les politiques surréagissent en dégainant une loi, mais les moyens ne suivent pas. » On ne compte ainsi que 353 JAP censés suivre 200 000 condamnés, et seuls 13 % d'entre eux exercent à temps plein. Quant aux médecins coordinateurs, on n'en trouve que dans la moitié des tribunaux. « *On est parfois face à des détenus que l'on sait dangereux, pour lesquels on demande une injonction de soins en prison, qui, faute de médecin, n'est pas mise en œuvre* », s'insurge à son tour Michaël Janas, président de l'Association nationale des juges d'application des peines. Reste que cette fameuse injonction de soins ne pouvait de toute façon pas s'appliquer à Francis Evrard, condamné avant la loi de 1998. Le pédophile était simplement tenu de signaler ses déplacements hors de la région de Rouen et de s'abstenir de tout contact avec les mineurs ; il avait pour seul contrôle les convocations du JAP qu'il devait d'ailleurs revoir le 24 août...



Le père d'Enis répond aux questions de la presse après avoir été reçu à l'Élysée

Dans l'hôpital fermé promis par Nicolas Sarkozy, on pratiquera la castration chimique. De 1 000 à 1 500 volontaires bénéficient déjà en France de traitements hormonaux censés étouffer leurs pulsions sexuelles. « Ce n'est pas la solution miracle, mais avec un suivi psychologique cela permet de faire chuter de façon notable le taux de récidives, explique le docteur Serge Stoléru, chercheur à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). C'est comparable à l'utilisation des neuroleptiques dans le traitement des psychoses. Une fois que le patient ne délire plus, il devient réceptif au discours du psychiatre. Un peu comme une béquille qui aide le malade à progresser. » Sauf qu'actuellement la molécule considérée comme la plus efficace et la mieux tolérée, l'Enantone, n'est autorisée en France qu'en cancérologie, et en gynécologie contre l'excès de pilosité chez la femme. « Les médecins qui l'utilisent pour des déviances sexuelles le font à leurs risques et périls, et le traitement n'est pas remboursé. » Le docteur Stoléru tente donc d'enrôler des pédophiles dans une étude qui démontrerait l'efficacité de l'Enantone. « Le terme de castration chimique fait peur, pourtant le traitement que nous proposons de tester est réversible, pas mutilant et ne constitue pas un châtiement, mais plutôt une chance pour se réinsérer dans la société, tout en protégeant les enfants. » A condition que le délinquant sexuel suive une psychothérapie. Faute de quoi, quand le traitement hormonal s'arrête, c'est le retour à la case départ.

Un inconvénient que certains Etats, comme le Texas ou la Suède, ont contourné en proposant carrément aux pédophiles, en échange d'une remise de peine ou d'une libération conditionnelle, une castration au bistouri. En clair : l'ablation des testicules. En France, certaines associations qui luttent contre la pédophilie sont régulièrement contactées par des hommes en proie à des pulsions sexuelles incontrôlables, qui ont essuyé le refus des médecins français et cherchent à se faire opérer à l'étranger. Une situation qui a poussé l'Ordre des avocats de Paris à organiser, le 19 septembre, un colloque sur la castration chirurgicale, où viendra témoigner un sexagénaire suisse qui a choisi cette option radicale (lire encadré ci-contre). « La castration est considérée en France comme une mutilation. Mais l'article 16-3 du Code civil qui interdit de porter atteinte à l'intégrité du corps humain, sauf en cas de nécessité médicale et avec le consentement de l'intéressé, la rend théoriquement possible, si l'on considère qu'elle est nécessaire pour soulager la douleur psychique », explique l'avocate Nathalie Korchia, à l'origine de la conférence.

En attendant la future loi pénitentiaire annoncée pour novembre, Rachida Dati, ministre de la Justice, a demandé que les médecins qui interviennent en prison aient accès au dossier judiciaire des détenus. Ce qui leur éviterait par exemple de prescrire du Viagra à un pédophile récidiviste... ■

HENRI, CASTRÉ VOLONTAIRE

« Ils m'ont ôté mes testicules comme on le fait avec les taureaux. Maintenant, je suis un grand-père heureux. » Henri est un sexagénaire suisse. En 2002, il s'est fait castrer pour en finir avec des pulsions sexuelles qui, depuis quarante ans, faisaient de sa vie un enfer. « Après ma puberté, j'ai commencé à subir de brusques montées d'hormones, comme si l'on m'injectait de la testostérone directement dans le cerveau. » Ce qui déclenchait chez lui un appétit sexuel incontrôlable. « J'éprouvais un sentiment de honte face aux autres, confie-t-il. Comment accepter que vos testicules gèrent votre vie de façon aussi violente ? Mais j'ai eu la chance de tenir le coup sans "faire de bêtise". C'est-à-dire sans jamais passer à l'acte. Henri est d'abord allé consulter un psychiatre, qui lui a prescrit un traitement hormonal. Pendant vingt-deux mois, il a pris de l'Androcur, un médicament à base d'hormones féminines, qui fait chuter la libido. Mais il ne supportait pas les effets secondaires. En désespoir de cause, il s'est résolu à demander une ablation des testicules. « C'était radical et définitif, mais dans mon cas la seule solution pour en finir avec ce cauchemar. » L'intervention a lieu dans une clinique en Suisse. « Ici, la castration physique n'est pas autorisée, mais est tolérée. » C'est un spécialiste de la chirurgie reconstructive qui a opéré Henri. « J'ai été hospitalisé un jour et demi. C'est pas plus lourd que l'opération d'une hernie. » Henri ne regrette rien. « Après ma castration, j'ai recommencé à vivre. » Aujourd'hui, au sein de l'association parisienne L'Ange bleu, qui milite contre la maltraitance sexuelle des enfants, il soutient psychologiquement des hommes qui sont rongés par leurs pulsions sexuelles. « Je les aide à ne pas passer à l'acte. Parmi eux, il y a un Français d'une cinquantaine d'années qui demande en vain depuis des années à être castré. » ■ C.L., L.L. ET O.R.



Henri : en finir avec le cauchemar

PETIT TESSON/MAXPPP

GAGNEBIN-DE-BONS